

RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE POLITIQUE



LIMITER DANS LE TEMPS LE CUMUL DES MANDATS

Lors des dernières élections municipales, plus de la moitié des maires de villes de plus de 20 000 habitants briguaient un quatrième, cinquième voire septième mandat. De la mairie jusqu'à l'Assemblée nationale, permettre à un élu d'occuper un mandat pendant une période anormalement longue freine le renouvellement politique et accentue le risque que se développent des réseaux d'intérêts croisés, favorables à la corruption. Le Service Central de Prévention de la Corruption a d'ailleurs montré à travers une analyse fine des atteintes à la probité commises par les élus que celles-ci adviennent majoritairement après un premier mandat. Limitation des risques de dérives clientélistes, diversification et renouvellement de la classe politique, les attentes sont très fortes pour ré-oxygéner la vie démocratique française. Alors que certains élus le sont quasiment à vie, pourquoi l'exemple du mandat présidentiel, limité à deux mandats consécutifs en 2008, ne ferait pas école ?

LE CHIFFRE

1 français sur 2 juge la limitation du cumul des mandats des responsables politiques « très efficace » pour lutter contre la corruption (Sondage Harris Interactive pour Transparency France / Tilder)

ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES

Comme dans 17 pays de l'Union Européenne, la limitation à deux mandats successifs concerne principalement la fonction de chef de l'État. Sauf pour l'Italie, pionnière en la matière, puisque le maire d'une commune de plus de 3.000 habitants ne peut exercer que deux mandats consécutifs. La France ne se distingue guère de la plupart des autres pays européens n'ayant jusqu'à présent adopté aucune règle, malgré quelques tentatives timides de certains partis (EELV ou PS) qui ont – théoriquement – intégré des mesures dans leurs statuts. Les partisans d'une limitation du cumul dans le temps sont pourtant de plus en plus nombreux. Les Think-Tank comme la Fondation Jean Jaurès ou l'Institut Montaigne préconisent de fixer à trois le nombre maximum de mandats successifs à une même fonction électorale (pour l'ensemble des mandats électifs nationaux et locaux). La Commission Winock-Bartolone a formulé 17 propositions dans son rapport « Refaire la démocratie » dont la limitation du nombre de mandats identiques successifs. S'inscrivant dans cette logique, plusieurs candidats aux primaires se sont exprimés sur la question : Bruno Le Maire prévoit par exemple une limitation du cumul dans le temps, à trois mandats consécutifs pour une même fonction, rejoignant ainsi les récentes annonces de François Hollande sur la limitation du cumul dans la durée pour les parlementaires et les exécutifs locaux. Certains parlementaires proposent de se l'appliquer à eux-mêmes, et ont d'ailleurs annoncé qu'ils ne brigueraient pas de deuxième mandat en 2017.

NOTRE RECOMMANDATION

«Faire pleinement appliquer dès 2017 la loi sur le non-cumul entre un mandat national et un mandat exécutif local»

Suite aux annonces proposant de repousser la mise en application de la loi sur le non cumul des mandats, voire de revenir sur son adoption et ce, en contradiction totale avec les attentes des français, Transparency France appelle les candidats à se prononcer publiquement sur la stricte et immédiate application de la loi dès 2017.

POURQUOI ?

- Pour améliorer la qualité du travail parlementaire en permettant de s'y consacrer entièrement
- Pour éviter les conflits d'intérêts entre un mandat exécutif local et un mandat national
- Pour réduire les situations d'inégalités entre parlementaires et les excès liés au cumul d'indemnité
- Pour favoriser le renouvellement de la classe politique